



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Direction des Services Techniques

PLG/LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 62

OBJET : JEUDIS DE PLOEMEUR – Place de Bretagne

Jeudi 20 juillet 2023

Circulation et stationnement règlementés

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3, L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Considérant la nécessité d'assurer également la circulation des véhicules de service (secours notamment) ;

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du festival de l'été « les jeudis de Ploemeur », la circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules de secours, service, livraison et riverains, seront réglementés en fonction de la signalisation en place les 18; 19; 20 et 21 juillet 2023 sur la place de Bretagne, selon les prescriptions suivantes :

- Stationnement et circulation interdits en fonction de la signalisation en place, du mardi 18 juillet 2023 à 22h00 au vendredi 21 juillet 2023 à 17h00.

Article 2 : Les commerçants seront autorisés à déballer sur le Mail République.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la police municipale sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

22 MAI 2023


Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex